

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01/03/2024

Administration

- Inscription des circuits de randonnée au PDIPR/PDSEI – Circuits n°08, 09 et 10 – levée des réserves administratives
- Modalités du bail commercial pour le local de la propriété du 20 avenue du 8 mai 1945
- Convention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie pour des travaux de démolition et désamiantage

Foncier

- Acquisition d'un chemin privé Rue d'Héricy

Marchés publics

- Modification de l'avenant n°1 au marché 2023-02-Coubertin (annule et remplace)
- Avenant n°02 en plus-value pour le marché 2023-01-PB concernant les travaux du presbytère

Ressources humaines

- Modalités des conditions d'exercice du temps de travail à temps partiel

Travaux

- Présentation de devis pour les travaux de création de défense incendie
- Mission pour une étude de faisabilité pour la construction d'une 2e MAMIP

Informations diverses :

- Urbanisme : Dossiers en cours et terminés
- Point sur la préparation des élections européennes 2024
- Modification des jours de tenue des conseils municipaux
- Modification des représentants aux instances communautaires
- Présentation d'un projet de panneaux solaires sur un bâtiment communal
- Compte-rendu du dernier conseil d'école
- Retours sur les commissions communales et intercommunales
- Préparation du prochain P'tit Bréautais

Questions diverses.

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale
Mme BROUTE Karine,

CONSEILLERS :

Mme COQUELLE Peggy,
M. DELAUNE Valentin,
M. LAINNE Jean-Baptiste,
Mme LEMONNIER Valérie,
M. MANGIN Jérôme,
M. PASCAL Régis.

Absents excusés : M. VANDERMEERSCH Aldric, M. DUPRE Samuel, Mme HATTON Amélie.

Procurations : M. VANDERMEERSCH Aldric à M. MANGIN Jérôme,
M. DUPRE Samuel à Mme BROUTE Karine,
Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme COUELLE Peggy a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2024

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

➤ INSCRIPTION DES CIRCUITS DE RANDONNEES AU PDIPR/PDSEI – CIRCUITS N°08, 09 ET 10 – LEVEE DES RESERVES ADMINISTRATIVES (DELIB n°01/12-03-2024)

Dans le cadre de l'inscription des circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de nature (PDESI), M. le Maire indique que la Communauté de Communes Campagne de Caux doit lever des réserves qui sont de 2 types : administratives et techniques. Les réserves administratives sont liées aux délibérations communales inscrivant les Chemins Ruraux (CR) et parcelles empruntées par ces circuits au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR). Certaines délibérations étant inexactes ou incomplètes, il convient que les communes concernées délibèrent à nouveau pour lever les réserves.

La commune est concernée par trois circuits de randonnée :

- Circuit n°08 – Les Manoirs – Au départ de Vattetot-sous-Beaumont,
- Circuit n°09 Au départ de Bréauté,
- Circuit n°10 Au départ d'Houquetot.

M. le Maire précise que cette délibération n'entraîne pas de modification parcellaire, ces parcelles seront bien maintenues dans le patrimoine communal et ne seront pas échangées ni vendues.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité (à 11 voix pour, M. LAINNE n'étant pas présent à ce moment du conseil) :

ACCEPTE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur les cartes ci-annexées :

N° du circuit	Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle si existant
8	Route du Boulhard	ZP	06
9	Le Graindor	ZN	04
9	Le Maugendre	ZN	21
9	Le Grand Fond	ZO	01
10	La Ferme du Buisson	ZD	07
10	La Grande Mare	ZD	08

S'ENGAGE à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le conseil municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

S'ENGAGE à conserver leur caractère public,

PREND ACTE que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

➤ **MODALITE DU BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL DE LA PROPRIETE DU 20 AVENUE DU 8 MAI 1945 (DELIB n°02/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ, en charge de ce dossier. Elle rappelle les éléments sur cette propriété concernant les modifications du rez-de-chaussée pour accueillir une activité professionnelle (esthéticienne). Les travaux ont pris du retard en ce début d'année, et pour assurer la location à l'esthéticienne, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur les modalités de bail afin de signer une promesse de bail.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité (*à 11 voix pour, M. LAINNE n'étant pas présent à ce moment du conseil*) :

DECIDE de conclure un bail commercial pour la propriété du 20 Avenue du 8 mai 1945, cadastrée ZC n°90 pour une surface de 53,25m², communément appelée « Maison LEROI », avec Mme GEFFROY,

FIXE le montant du loyer à 450€/mois,

FIXE le montant des charges mensuelles à 50€,

AUTORISE la destination des lieux en activité professionnelle liée au bien-être,

DECIDE de la prise en charge des frais d'acte notarié par le preneur,

AUTORISE le Maire et sa première adjointe à signer le bail commercial,

AUTORISE le Maire et sa première adjointe à signer tous documents afférents à ce dossier, et notamment tout document d'urbanisme nécessaire au changement de destination du local.

➤ **CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE POUR DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DESAMIANTAGE (DELIB n°03/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ, en charge de ce dossier. Elle rappelle à l'assemblée que sur le terrain ROBERT, rue d'Héricy, et les anciens vestiaires de foot, rue Pierre de Coubertin, des bâtiments sont à démolir et à dépolluer dû à la présence d'amiante. Plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises de démolition et les écarts de prix sont très importants.

Mme DHERVILLEZ indique avoir sollicité l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour savoir s'ils seraient en mesure d'effectuer ces travaux. En effet, il s'agit de leur cœur de métier, c'est un service d'Etat qui travaille pour les collectivités territoriales. Mme DHERVILLEZ propose à l'assemblée d'autoriser la commune à signer une convention avec l'EPFN.

M. MANGIN demande si c'est l'EPFN qui s'occupe de tout. Mme DHERVILLEZ indique que oui, via le fonds friche en lien avec le conseil régional. Cela permet à la commune de s'assurer juridiquement notamment sur la partie amiante. M. MANGIN alerte fortement sur le fait d'être bien accompagné si ce n'est pas l'EPFN qui réalise les travaux de désamiantage car avec la présence d'amiante il faut être vigilant sur la responsabilité engagée de la commune, la traçabilité et le bon traitement des déchets.

M. LAINNE intègre la séance (20h15). Mme DHERVILLEZ réexplique rapidement la situation pour la bonne information à M. LAINNE.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire et sa première adjointe à conventionner avec l'EPFN pour la démolition et dépollution sur des terrains communaux.

➤ **ACQUISITION D'UN CHEMIN PRIVE RUE D'HERICY (DELIB n°04/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ, en charge de ce dossier. Elle indique qu'en parallèle du terrain ROBERT rue d'Héricy il existe un chemin privé desservant plusieurs maisons. Il appartient au riverain au fond du chemin. Elle rappelle le projet de création de terrains à bâtir. Le propriétaire a été contacté et rencontré plusieurs fois pour que la commune rachète son chemin et passe dans le domaine communal, permettant ainsi d'utiliser ce chemin pour les maisons actuelles et les terrains à venir. En complément, contact a été pris auprès du notaire de la commune pour une estimation. Ce genre d'acquisition se déroule généralement à l'euro symbolique. Cependant, le riverain serait d'accord pour vendre pour un montant de 4500€, ce qui semble élevé notamment au regard des travaux à réaliser sur ce chemin. Ce point avait été évoqué en conseil d'adjoints, avec une proposition d'acquisition à 1500€.

Au vu des dernières discussions avec le propriétaire, il semblerait que l'acquisition ne pourrait pas se négocier en dessous de 2000€. Par ailleurs, M. le Maire et Mme DHERVILLEZ précisent que ce chemin a un réel intérêt pour le projet de la commune sur le terrain Robert.

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée que le propriétaire a une demande par rapport à cette vente. Il souhaite être dans les premiers informés lors de la vente des terrains viabilisés. La commune ne peut pas lui certifier que le terrain lui sera vendu mais cette demande n'engage pas la commune et pourra être tout à fait réalisable.

Mme BROUTE demande dans quel état est le chemin. Mme DHERVILLEZ indique qu'il est aujourd'hui en cailloux et qu'il sera nécessaire de le goudronner une première fois (par la commune). Il entrera ensuite dans le domaine d'entretien de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire et sa première adjointe à procéder aux démarches pour l'acquisition du chemin privé pour un montant maximum de 2000€.

AUTORISE le Maire et sa première adjointe à signer tous documents afférents à ce dossier.

M. MANGIN précise qu'il pourra être indiqué au pétitionnaire que la commune devra investir entre 2000 et 4000€ pour goudronner le chemin, en sus de l'acquisition. Mme DHERVILLEZ indique aussi qu'il faudra prévoir un revêtement adéquat pour bien gérer les eaux pluviales et ne pas aggraver la situation du secteur.

➤ **MODIFICATION DE L'AVENANT N°01 AU MARCHE 2023-02-COUBERTIN – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°07 DU 09-01-2024 (DELIB n°05/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme GUILBERT pour ce point. Elle explique qu'une délibération pour un avenant au marché de l'aire de jeux a été passée en conseil municipal du 09 janvier dernier. Il s'agissait de régulariser par rapport au marché initial pour un échange de toboggan et des travaux en plus-value par rapport au parking. Dans la rédaction de la délibération une erreur s'est glissée entre les montants HT et TTC qu'il convient de régulariser par une délibération en annule et remplace. Cela n'impacte pas le montant de l'avenant, qui s'élève à un montant supplémentaire de 7361,38€ HT (8833,66€ TTC) portant le montant total du marché public à 127007,06€ HT (152 408,47€ TTC).

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°07 du 09-01-2024.

APPROUVE les termes de l'avenant n°01 au marché public de travaux 2023-02-Coubertin concernant les travaux supplémentaires et en plus-value, pour un montant de 8833,66€ TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 du présent marché et de tout document afférant à ce dossier.

CHARGE M. le Maire et les membres de la commission travaux de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ **AVENANT N°02 EN PLUS-VALUE POUR LE MARCHE 2023-01-PB CONCERNANT LES TRAVAUX DU PRESBYTERE (DELIB n°06/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. MANGIN, en charge de ce dossier. Il rappelle le conseil extraordinaire du 1^{er} mars concernant le transfert d'une partie des prestations du lot 5 (plancher/chape) à une autre entreprise, considérant les difficultés d'exécution pour l'entreprise attributaire initialement. Un courrier a été envoyé à cette entreprise. Il s'avère que l'entreprise préfère se retirer complètement du marché de façon amiable. Pour des questions administratives et juridiques, et au vu des publicités conformes à la réglementation, il est proposé de transférer l'intégralité des prestations du lot n°05 à une entreprise déjà attributaire d'un lot au marché et qui a candidaté sur ce lot (entreprise RABIOT-CARPENTIER). Cette entreprise a confirmé son souhait de répondre à ces prestations, en maintenant le prix initial dans le cadre de la mise en concurrence et avec une réalisation des travaux conformément au CCTP.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°02 au marché public de travaux 2023-001-Presbytère concernant le transfert du lot n°05 à l'entreprise RABIOT-CARPENTIER, pour un montant de 66 212,63€ HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°02 du présent marché et de tout document afférent à ce dossier.

CHARGE M. le Maire et les membres de la commission travaux de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ **MODALITES DES CONDITIONS D'EXERCICE DU TEMPS DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (DELIB n°07/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme BROUTE, en charge de ce dossier. Elle rappelle la demande d'un agent pour un passage du temps de travail à temps partiel (80%) et les nécessités de clarifier et régulariser les possibilités de cet exercice par une délibération sur les modalités du temps de travail pour le rendre possible. Mme

COQUELLE évoque comment cela fonctionne dans la fonction publique d'Etat. Mme DHERVILLEZ indique qu'il s'agit d'une évolution des modes de vie et que la collectivité ne s'oppose pas à cette adaptation pour ses agents. M. PASCAL demande s'il y a une durée définie. Mme GUILBERT précise que l'autorisation de travailler à temps partiel ne peut être prévue que pour des périodes comprises entre 6 mois et un an, renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Au-delà, l'agent doit formuler une nouvelle demande écrite.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modalités d'exercice du travail à temps partiel.

➤ **PRESENTATION DE DEVIS POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE DEFENSE INCENDIE**

M. le Maire laisse la parole à M. MANGIN, en charge de ce dossier. Il rappelle les projets de création de défense incendie sur la propriété SAHUT (modification d'une ancienne fosse à lisier) pour couvrir les besoins complémentaires sur la zone des sapins. Il indique pour information qu'une bâche souple de 240m³ coûte 12000€ uniquement pour les fournitures, sans compter les travaux de sécurisation et accès. Le fait de pouvoir bénéficier d'accord de propriétaires par convention permet une économie pour la commune tout en avançant sur la couverture incendie.

Pour la défense incendie de la propriété SAHUT, il s'agit de réaliser les travaux suivants : vidage et nettoyage de la fosse, installation d'un bloc béton, raccords et tuyauterie. Trois entreprises ont été consultées :

- Nature & Solutions : 8 837,50€
- TP CAUX : 10 970€
- VANDERMEERSCH ENVIRONNEMENT : 9 994€

M. MANGIN alerte sur le fait que ces montants sont pour le minimum des travaux mais qu'il serait nécessaire d'envisager des options comme la création d'un portillon d'accès et la réfection du grillage. En effet, cela permettrait d'assurer la responsabilité de la commune. M. MANGIN indique que toutes les entreprises n'ont pas répondu de la même façon sur les options. Avec les options c'est l'entreprise VANDERMEERSCH ENVIRONNEMENT la moins chère. Hors option, c'est Nature & Solutions.

Concernant la réserve incendie de la gare, il s'agit de la réalisation des travaux suivants : vidange, nettoyage, réfection de la clôture, plot béton, tuyauterie, raccord. Trois entreprises ont été consultées :

- Nature & Solutions : 2 970€
- TP CAUX : 4 160€
- VANDERMEERSCH ENVIRONNEMENT : 1 780€

Mme COQUELLE demande s'il est possible de faire un devis globalisé et uniformisé avec toutes les options. Mme DHERVILLEZ demande à la commission travaux comment est géré la procédure de recherches de devis et s'il est possible que les personnes chargées de récupérer des devis puissent avoir la même procédure. Mme BROUTE s'interroge sur le règlement de défense incendie qui oblige des distances réduites en cas de maisons mitoyennes. M. le Maire indique à l'assemblée les échanges avec Beuzeville-la-Grenier côté de la gare pour couvrir la DECI dans ce secteur (distance nécessaire inférieure à 200m) et les complexités qui sont liées.

Au vu des différents éléments et échanges, les élus retiennent l'idée de redemander des devis aux entreprises avec toutes les options pour pouvoir statuer. Considérant une comparaison des devis non égales, cette délibération est reportée au prochain conseil.

➤ **MISSION POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SECONDE MAMIP (DELIB n°08/12-03-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ, en charge de ce dossier. Elle rappelle les échanges précédents avec la CAF et des assistantes maternelles pour la création d'une seconde MAMIP, rue Pierre de Coubertin. En lien avec la délibération n°03 précédente sur la démolition des anciens vestiaires et l'accompagnement par l'EPFN, il serait nécessaire de s'accompagner d'un professionnel pour étudier la faisabilité d'une construction à cet endroit. Elle indique qu'il s'agirait d'une construction entre 120 et 160m² de surface de plancher (en prenant la contrainte de 10m² par enfant).

Mme BROUTE demande si le local de La Quintefeuille peut être envisagé dans le projet. Mme LEMONNIER indique qu'il faudra alors trouver un autre local pour l'association.

Mme COQUELLE demande si ce sont 160m² au sol ou s'il y a la possibilité de faire sur étage et les amplitudes horaires. Mme DHERVILLEZ précise que les étages sont possibles et elle indique que le projet avec quatre assistantes maternelles permettrait d'ouvrir de 6h30 à 20h, avec une répartition des horaires entre les assistantes. Elle informe que la CAF et le Département sont très favorables au vu de la localisation sur Bréauté, une ouverture en 2022 d'une première MAMIP, le dossier présenté par l'équipe d'assistantes maternelles et l'équipe composée de personnes du territoire. Mme DHERVILLEZ propose à l'assemblée d'autoriser le Maire et Mme DHERVILLEZ pour rechercher des architectes/maitres d'œuvre.

Mme BROUTE propose qu'il serait bien de mettre en concurrence plusieurs architectes.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention (Mme HATTON) :

AUTORISE le Maire et sa première adjointe à réaliser les démarches pour solliciter des devis auprès de professionnels architectes pour étudier la faisabilité et la constructibilité du projet.

- Informations diverses :

Informations diverses :

- Urbanisme : Dossiers en cours et terminés

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée des différents dossiers instruits et terminés :

- **DP 76141 23 G0023** – Pose de portail coulissant – Décision tacite d'opposition du 12/02/2024
- **DP 76141 23 G0028** – Changement de destination du rez-de-chaussée pour activité commerciale –

Accord du 12/02/2024

- **DP 76141 24 G0002** – Isolation thermique par l'extérieur/ravalement – Accord du 08/02/2024
- **DP 76141 24 G0003** – Installation photovoltaïque sur toiture – Accord du 12/02/2024
- **PA 76141 23 G0004** – Lotissement Route de Goderville – Accord du 01/03/2024
- **AT 76141 23 G0003** – Avis favorable de la SCAU sur établissement ERP

- Point sur la préparation des élections européennes 2024

M. le Maire informe l'assemblée de l'organisation pour tenir le bureau de vote lors des élections européennes du 9 juin 2024 (un tour). Les horaires seront de 8h à 18h, il faudra à minima 9 personnes pour tenir le bureau de vote et ensuite pour le dépouillement. Il est convenu de faire passer un tableau lors du prochain conseil pour que les élus s'inscrivent sur les créneaux.

- Modification des jours de tenue des conseils municipaux

M. le Maire informe du souhait de modifier les jours de tenue des conseils municipaux, avec une alternance entre le 2^e lundi du mois à 19h et le 2^e mardi du mois à 20h. Les élus sont d'accord. Mme GUILBERT donne les dates prévisionnelles, qui seront également transmises par mail aux membres du conseil :

Jour	Mois	Heure
Lundi 08	Avril	19h
Mardi 14	Mai	20h
Lundi 10	Juin	19h
Mardi 02	Juillet	20h
Lundi 09	Septembre	19h
Mardi 08	Octobre	20h
Mardi 12	Novembre	19h
Lundi 09	Décembre	19h

- Modification des représentants aux instances communautaires

M. le Maire informe que M. VANDERMEERSCH a démissionné de son poste de vice-président à la Communauté de Communes et ne souhaite plus représenter la commune au sein des instances communautaires. Après renseignement auprès de la Communauté de Communes, il s'agit de prendre l' élu suivant dans la liste. Il s'agit de Mme Karine BROUTE, qui a donné son accord.

– **Présentation d'un projet de panneaux solaires sur un bâtiment communal**

M. le Maire informe l'assemblée que des renseignements et études sont en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques. Ce point est géré par Messieurs VANDERMEERSCH et DUPRE, absent ce jour et qui pourront en discuter lors du prochain conseil.

– **Compte-rendu du dernier conseil d'école**

Mme BROUTE rapporte les éléments principaux du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 20 février avant les vacances. Sont présents 96 élèves, identique à l'année dernière avec une classe de moins. Les prévisions pour l'année prochaine sont également de 96 élèves, le personnel enseignant espère une ouverture de classe. Des panneaux de basket ont été installés le mois dernier. Une étude est en cours pour installer une climatisation dans le dortoir. Le questionnaire se porte sur une climatisation amovible ou non, des devis sont en attente. Par ailleurs, la cabane des vélos, qui était vieillissante et cassée, va être changée prochainement. Suite à la maintenance réalisée par DPI informatique pour la classe informatique mobile (montant d'environ 1500€) sera à prévoir pour le budget 2024 car cela a été très apprécié. La fibre va également être installée à l'école, un électricien doit effectuer les travaux. Enfin, la directrice de l'école a fait part de soucis et déception avec l'association de Goderville pour la partie sport.

M. PASCAL indique qu'une classe de Bréauté a participé à des ateliers d'art avec la Cab'Ane et que la restitution du travail aura lieu le 16 mars à St Sauveur d'Emalleville. Il y a eu de très bons retours.

M. le Maire informe qu'aura lieu le 06 avril à 20h30 à la salle Philippe Anquetil, l'institutrice Marianne fait une représentation avec sa troupe de théâtre. Il demande qu'une communication soit faite pour diffuser l'information. Par ailleurs, il indique qu'il n'est pas sûr de pouvoir être présent et demande aux élus de pouvoir se rendre disponible pour représenter la commune. Il rappelle qu'il s'agit de la dernière année de l'institutrice avant son départ en retraite.

– **Retours sur les commissions communales et intercommunales**

Commission cimetièr : Mme BROUTE informe qu'il sera nécessaire de prévoir un nouveau colombarium et une allée pour les cavurnes, ainsi qu'un ou deux bancs supplémentaires. Au niveau de l'entretien, elle recherche des solutions pour faciliter les interventions des services techniques, notamment avec un brûleur mais il s'avère que ce système peut vite amener à des problèmes physiques. Cependant, elle indique avoir trouvé sur AgoraStore une sorte de brûleur tracté qui pourrait convenir pour les grandes allées. Les autres petits interstices pourraient être fait par un petit brûleur. Mme COUELLE demande si cela ne serait pas plus intéressant de tout gazonner. Mme BROUTE répond que cela peut être une solution mais le problème se posera toujours pour le tour des tombes, car l'entretien avec une débroussailleuse risque d'abîmer. M. le Maire propose d'aller voir dans une commune dans le secteur qui a végétalisé dernièrement son cimetière. Mme BROUTE indique qu'il faudra faire beaucoup de communication et de pédagogie pour responsabiliser la population (herbes, entretien, tri des déchets...). Également, elle indique que sera repris prochainement un arrêté pour la reprise des terrains dans le bien commun : il s'agit de fosses faites pour une durée minimale de 5 ans et qui sont présentes depuis plusieurs dizaines d'années. Une procédure doit être mise en place avec un arrêté et des panneaux sur les fosses pendant 3 ans pour connaître l'identité. Si personne ne se manifeste dans ce délai, il sera possible de faire une reprise des tombes.

Commission animations : M. PASCAL indique que la commission prépare la fête de la musique pour le vendredi 21 juin. Contact a été pris auprès du groupe de musique de Bréauté (Les Hirsutes) mais pas de retour pour l'instant. Contact sera à prendre auprès d'un groupe de Gospel. Dans l'idée, il serait possible d'enchaîner les Hirsutes, le Gospel et les Agités du Bocal. M. PASCAL indique qu'est en réflexion l'organisation d'un feu de la St Jean, sur le terrain BELLET récemment acquis par la commune. Il pourrait être installé une place pour danser à côté du feu de la St Jean. Seront sollicités les bénévoles du club de foot pour apporter un point boissons/crêpes, ainsi que des food trucks. Au niveau des autorisations, Mme COUELLE indique qu'il s'agit d'une autorisation du Maire et de renseigner de la faisabilité auprès du SDIS. M. le Maire ajoute qu'il faudra s'assurer qu'il n'y a pas d'arrêté préfectoral interdisant les feux (en cas de sécheresse/canicule).

Commission finances : celle-ci est programmée pour le 28/03.

Conseil communautaire (11/03/2024) : M. le Maire indique que se tiendra fin mars le débat sur les orientations budgétaires. Il informe que les relations élus/agents sont assez chaotiques. Par ailleurs, il indique que le conseil des maires fin février a révélé des difficultés financières pour l'EPCI.

– **Préparation du prochain P'tit Bréautais :** il sera à sortir pour début avril. Les articles sont à rédiger et peuvent être envoyés dès maintenant à M. DUPRE.

Questions diverses.

M. PASCAL indique que le minibus du foot a été floqué avec tous les sponsors.

Mme DHERVILLEZ indique que l'acquisition de la maison Chapelle, route de Goderville, sera bien prévue pour juin 2024. Une tolérance de quelques mois sera laissée aux vendeurs pour leur départ. S'ils n'acquièrent pas avant octobre, ils resteront dans la maison en location. Une prochaine délibération suivra pour acter la vente.

Par ailleurs, elle informe que Mme DURIEC viendra faire une restitution de l'étude du bâti dégradé lors d'un conseil d'adjoints, élargi aux élus qui seraient intéressés.

Le distributeur de fleurs (*Les fleurs de Mamina*) s'est installé à côté du pôle paramédical, celui pour les pizzas devrait suivre très prochainement.

M. le Maire informe que le 24 mars, l'asso Loisirs fait venir la chorale de Beuzeville-la-Grenier à l'église de Bréauté. Il ne pourra pas être présent et sollicite les élus pour représenter la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Karine BROUTE	
Peggy COQUELLE	
Valentin DELAUNE	
Jean-Baptiste LAINNE	
Valérie LEMONNIER	
Jérôme MANGIN	
Régis PASCAL	